



Mon corps, mon choix

L'avortement est-il légal au Canada?

L'avortement a été décriminalisé en 1988. Sa criminalisation représentait un danger pour la santé des femmes en plus de violer leurs droits constitutionnels. L'avortement est couvert par le régime public d'assurance maladie et entièrement financé dans la plupart des cas. Il est possible de choisir entre l'avortement chirurgical ou la pilule abortive.

Dans quelle mesure l'avortement est-il accessible?

L'accès à l'avortement au Canada peut varier selon l'endroit où nous habitons. Les personnes qui habitent à l'extérieur des grandes villes doivent souvent voyager. Mais aussi, certains gouvernements provinciaux rendent difficile l'accès, notamment en refusant de rembourser en totalité le service à l'avortement. Or, cette pratique contrevient avec la loi.

Qui se fait avorter?

Environ 1 Canadien-ne sur trois aura besoin d'un avortement à un moment donné de sa vie. Les transgenres requièrent également les services d'avortement. La moitié des avortements sont pratiqués sur les 18-29 ans, tandis que les avortements sur les plus jeunes ne représentent que 2 % de tous les avortements. Dans la plupart des cas, celles qui se font avorter se sentent soulagées et très peu le regrettent.

L'avortement est-il courant?

On a compté environ 83 500 avortements en 2019. Par ailleurs, le nombre d'avortements diminue progressivement depuis 1997. En ce qui concerne les statistiques, elles montrent que 87 % des avortements se font avant 12 semaines de gestation, et un peu plus de 1 % se font après 20 semaines parce que la vie ou la santé de la patiente est à risque.

Pourquoi se faire avorter?

Personne n'a à justifier l'issue d'une grossesse, cependant, des études montrent qu'une personne qui se fait avorter invoque au moins l'une des raisons suivantes :

- Pas les moyens financiers pour subvenir aux besoins d'un enfant
- Déjà trop de responsabilités auprès d'enfants ou de personnes à charge
- Encore aux études; établissement d'un plan de carrière
- Problèmes de couple; violence conjugale
- Ne veut pas d'enfant; ne veut pas être enceinte
- Les enfants sont grands; la famille est complète
- Grossesse résultant d'un viol ou d'un inceste
- Grossesse désirée qui tourne mal (problèmes de santé ou anomalies fœtales)

Merci de soutenir et de protéger les droits à l'avortement! Pour plus de renseignements, visitez notre site : www.arcc-cdac.ca

Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (ARCC-CDAC)

✉ info@arcc-cdac.ca  [Facebook.com/AbortionRights](https://www.facebook.com/AbortionRights)  [@AbortionRights](https://twitter.com/AbortionRights)



Pour connaître les endroits où se faire avorter ou obtenir des conseils, communiquez avec le service téléphonique d'Action Canada pour la santé & les droits sexuels au **1-888-642-2725** de partout au pays, 7 jours par semaine, 24 heures par jour.